

## COMPETITION NATIONAL ET INTERNATIONALE POUR COURT-MÉTRAGE

### REGLEMENT

Cortopotere Année 9 se déroulera à Bergame du 25 au 31 Octobre 2009. La compétition sera accompagnée de retrospectives et de programmations spéciales.

Court-métrage appartenants aux genres *fiction*, *oeuvres de recherche* et *animation* de la maximum durée de 20' et *documentaires* de la maximum durée de 30 peuvent prendre part au concours. Oeuvres de production italienne et internationale sont admises, de format quelconque, et produites depuis 2007.

Les oeuvres doivent être envoyées en copie DVD/PAL avec la fiche de participation\* à l'adresse suivante: **CORTOPOTERE SHORTFILMFESTIVAL IX Edition c/o Associazione Culturale Fidelio c/o Ufficio Postale di Curno - Bergamo, Italy**, d'ici et pas au delà du **8 june 2009**, il fera foi le timbre postal. Important! spécifier sur l'enveloppe "sans valeur commerciale". Pour le concours international l'envoi d'une copie sous-titré est demandé préférablement en anglais et/ou français et/ou italien, uniement à l'envoi d'une liste dialogues en anglais.

Les oeuvres devront reporter les indications de titre, auteur, durée et an de production sur la garde et sur le support. Chaque support devra contenir une oeuvre seule. Chaque auteur ou production peut participer avec plus oeuvres. La fiche de participation doit être jointe à chaque oeuvre présentée.\*\*

Des oeuvres parvenues une sélection sera effectuée au soin et au jugement sans appel de la direction artistique du festival. Les oeuvres sélectionnées participeront au concours où juries qualifiées assigneront les prix suivants:

*Concour international*: 2.000,00 euro à une des oeuvres sélectionnés indifféremment du genre d'appartenance.

*Concour national*: 2.000,00 euro à une des oeuvres sélectionnés indifféremment du genre d'appartenance.

*Meilleur court-métrage Spazio Bergamo*.

*Prix du public*, soit pour la competition nationale e internationale.

*Prix de la Direction Artistique*, soit pour la competition nationale e internationale.

À discrétion des juries, eventuelles mentions seront attribuées.

Les copies DVD des oeuvres parvenues ne seront pas rendus mais conservées dans l'archives de l'Association Fidelio et elles pourront être utilisées pour projections suivantes, pas aux fins de gain, à l'intérieur de cineforum ou pour activité au but didactique et culturel. L'organisation, aussi en s'engageant dans le soin et dans la garde des oeuvres parvenues, on n'assume pas la responsabilité pour éventuels vols ou dommages que celles-ci dussent subir.

Avec l'inscription au concours, chaque auteur répond du contenu de ses oeuvres. L'organisation est autorisée à effectuer projections, intégraux ou partiels, des oeuvres présentées, pour la presse ou pour la promotion du festival. L'organisation se réserve la décision d'inviter et offrir hospitalité aux auteurs des oeuvres sélectionnées.

Le calendrier et les horaires des projections sont de compétence exclusive de la direction. Les films en langue étrangère seront présentés en version originale avec des sous-titres en italien par le festival. La direction soignera la publication d'un catalogue général des oeuvres sélectionnées et d'un programme de salle, les deux bi-langues italien et anglais. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement en tous ses paragraphes. La direction du festival réglera les cas pas prévus.

Signature:.....

\* L'enregistrement se produit en compilant la fiche de participation en internet. Une fois accomplie vous recevrez une mail de confirmation avec vos données insérées, pour imprimer, signer et envoyer avec la copie pour la selection.

\*\* Pour chaque court-métrage il est nécessaire de compiler une nouvelle fiche.

### Sede legale

Associazione Culturale Fidelio  
via Morelli, 11  
24126 - Bergamo, Italia  
C.F./P.IVA 02762170161

### Contatti

tel./fax +39.035.317664  
info@cortopotere.it  
www.cortopotere.it